

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU 13 décembre 2011**

**Objet : Programme quinquennal 2012-2016**

L'an deux mille onze, le treize décembre à quatorze heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le deux décembre, se réunit en session ordinaire, salle des Trois Lacs, à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

*En exercice : 15*

*Présents : 9*

*Votants : 9 Pour*

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE  
Mr Bernard BROUILLE  
Mr Christian TRENTAUD (suppléant de Mr Lefort)  
Mr Jacques DESCARGUES  
Mr Pierre COUTAUD (suppléant de Mr Combes)  
Mr Jean-Pierre BERNARDIE  
Mr Bernard EBENSTEIN (suppléant de Mme Boulestin)  
Mr Arnaud BOULESTEIX  
Mr Eric CORREIA

Conseiller Régional du Limousin  
Vice Président du Conseil Général Haute Vienne  
Conseiller Général de la Haute Vienne  
Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze  
Vice Président du Conseil Général de la Corrèze  
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Brive  
Maire Adjoint de la Ville de Limoges  
Conseiller municipal de la Ville de Limoges  
Vice-Président Communauté de communes de Guéret St-Vaury

Sont excusés :

Mme Ghilaine JEANNOT PAGES (et son suppléant)  
Mr Vincent TURPINAT (et son suppléant)  
Mme Patricia BROUSSOLLE (et sa suppléante)  
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)  
Mr Didier BARDET (et son suppléant)  
Mr Alain BRETTE (et son suppléant)

Vice Présidente du Conseil Régional du Limousin  
Conseiller Régional du Limousin  
Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Brive  
Vice-Président du Conseil Général de la Creuse  
Vice Président du Conseil Général de la Creuse  
Vice Président de la Communauté de communes de Tulle

**Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :**

Conformément aux articles 20.1.3 et 21 du contrat de concession, Axione Limousin doit établir chaque année, avant le 1<sup>er</sup> septembre, un programme quinquennal de travaux complémentaires à réaliser pour les cinq années à venir.

Ce programme est soumis à l'agrément du comité syndical conformément aux dispositions de l'article 14 du contrat.

Le programme quinquennal 2012-2016 a bien été transmis dans les temps impartis.

Une présentation de ce document est faite en séance.

*Après en avoir délibéré, les membres de DORSAL décident, à l'unanimité d'accepter le programme quinquennal 2012-2016 proposé par Axione Limousin (voir document ci-annexé)*

Fait à Limoges, le 13 décembre 2011

Le Président de DORSAL,  
Alain LAGARDE

